



*Fédération de ressources d'hébergement pour
femmes violentées et en difficulté du Québec*

**CAS - 088 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC**

Pour une politique en itinérance tenant compte des multiples visages de l'itinérance au féminin

Commission parlementaire sur le phénomène de
l'itinérance au Québec

**Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du
Québec**

2485, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2K 1E8
Tél : (514) 878-9757
Courriel : info@fedeqc.ca
www.fedeqc.ca

08/10/2008

La Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Mission de la Fédération

Dans le respect des libertés individuelles et collectives et des différences idéologiques, sociales et culturelles, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, créée en 1987, entend promouvoir la défense des droits et le développement de l'autonomie des femmes aux prises avec des difficultés liées aux diverses formes de violences faites aux femmes dont la toxicomanie, la santé mentale et l'itinérance. Qui plus est, les diverses problématiques vécues par les femmes autochtones et immigrantes constituent autant de sujets de préoccupation pour la Fédération.

Par ailleurs, la Fédération entend promouvoir et défendre les intérêts des maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté membres en tenant compte de leur autonomie, de leurs particularités, de leurs similitudes et de leurs différences et ce, dans un esprit de partenariat et de concertation.

La Fédération regroupe 41 maisons d'hébergement, réparties à travers 11 régions administratives du Québec qui accueillent 24h par jour, et 365 jours par année des femmes aux prises avec des difficultés qui révèlent, dans la grande majorité des cas, une forme de violence au cours de leur vie; des femmes dont la violence subie est clairement identifiée; des femmes qui doivent quitter leur foyer à cause de fortes tensions avec le conjoint. Certaines maisons accueillent des femmes seules, d'autres seulement des femmes avec enfants ou les deux à la fois.

Objectifs de la Fédération

- Établir un lieu de rencontre entre les différentes ressources membres de la Fédération afin d'échanger et discuter des principaux enjeux affectant les maisons d'hébergement ainsi que les femmes victimes de violence et en difficulté et leurs enfants ;
- Fournir le soutien nécessaire aux maisons d'hébergement membres dans la réalisation de leur mandat ;
- Assurer une représentation des maisons d'hébergement, des femmes violentées et en difficulté auprès des instances gouvernementales, paragouvernementales, institutionnelles, communautaires et privées ;
- Effectuer un travail de sensibilisation auprès de ces diverses instances concernant les thématiques suivantes :
 - La dynamique de violence conjugale et ses impacts ;
 - Les différentes problématiques vécues par les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants ;
 - Les diverses problématiques vécues par les femmes en difficulté ;
 - La mission et les besoins des maisons d'hébergement qui accueillent quotidiennement femmes et enfants.

- Développer des outils, des programmes de formation, des partenariats et travailler en concertation avec ces instances et les milieux universitaires.

Services et programmes offerts par la Fédération

- Représentations des membres auprès des instances publiques, parapubliques, communautaires et universitaires ;
- Service téléphonique gratuit et accessible en tout temps ;
- Références aux maisons d'hébergement pour femmes violentées ou aux ressources appropriées ;
- Production de guides, de trousse d'information à l'intention des intervenantes, coordonnatrices et directrices des maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté ainsi que pour les intervenants et intervenantes de différents milieux d'intervention et de prévention ;
- Soutien technique aux maisons membres ;
- Formations – Informations et sensibilisation au phénomène de la violence conjugale et des problématiques connexes ;
- Recherches partenariales avec les milieux universitaires et d'intervention sur différentes problématiques liées à la violence conjugale et aux problématiques connexes.

Services offerts par les maisons membres

Les maisons d'hébergement membres de la Fédération accueillent des femmes violentées et en difficulté et ce, aux quatre coins du Québec. Elles offrent aux femmes hébergées un milieu de vie sécuritaire, empreint de respect, d'écoute et de partage.

Trois aspects communs se dégagent de leur mandat :

1. Offrir le gîte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
2. Être un lieu d'appartenance pour les femmes hébergées;
3. Soutenir les femmes dans leurs diverses démarches.

Les maisons d'hébergement disposent en moyenne de 12 places par maison. Elles offrent des services :

- d'écoute téléphonique ;
- d'information et de référence ;
- de soutien (situation de crise, services psychosociaux, réinsertion sociale, etc.) ;
- et d'accompagnement divers (démarches juridiques, médicales et administratives, gestion du budget, immigration, etc.).

Les femmes hébergées peuvent également bénéficier d'interventions spécialisées, individuelles et de groupes. Des femmes non résidentes et ex-résidentes peuvent aussi avoir accès à ces services.

Ceux-ci sont prodigués sous forme de relation d'aide, de soutien, de sensibilisation, d'information et de formation. Des activités éducatives et socioculturelles font aussi partie du cadre de vie des maisons d'hébergement.

La majorité des maisons d'hébergement accueillent les femmes avec leurs enfants. Des interventions adaptées sont offertes aux mères et aux enfants afin de répondre spécifiquement à leurs besoins.

De plus, les enfants hébergés sont souvent en contact avec d'autres enfants et ils ont accès à différentes activités récréatives. À la fin d'un séjour dans une maison d'hébergement, qui varie selon les maisons et les besoins des femmes, il est possible de recevoir un suivi post-hébergement de quelques semaines.

Introduction

Au cours de l'année 2007-2008, les maisons membres de la Fédération ont hébergé 5588 femmes violentées et en difficulté dans onze régions du Québec¹. Le fait d'être sans-abri a été identifié comme motif principal de demande d'hébergement pour près de 11% (10,77%) des femmes hébergées. De plus, pour 12% d'entre elles, être sans abri est une problématique associée à d'autres difficultés vécues, telles la violence conjugale, la toxicomanie ou la santé mentale.

Les femmes sans abri représentent donc entre 11% et 12% des femmes hébergées dans le réseau des maisons membres de la Fédération. Ce pourcentage est en croissance continu au cours des dernières années. Ainsi, en 2005-2006, les maisons membres de la Fédération accueillait 985 femmes vivant une situation d'itinérance comme problématique principale ou associée dans leur service d'hébergement comparativement à 1 711 en 2007-2008. L'itinérance représente donc en 2007-2008 une problématique vécue par une femme sur huit qui a recours aux services d'hébergement des maisons membres de la Fédération.

Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre de femmes sans abri qui ont reçu un accompagnement ou un soutien individuel mais qui ne furent pas hébergées dans une maison. De plus, chaque année, faute de places disponibles, les maisons doivent malheureusement refuser de nombreuses demandes d'hébergement de la part de femmes violentées ou en difficulté. En 2007-2008, près de 10 000 demandes d'hébergement ont dû être refusées par manque de place. Parmi celles-ci, nombre de demandes proviennent de femmes en situation d'itinérance.

L'accroissement du nombre de femmes sans-abri ou en situation d'itinérance ainsi que l'arrimage des services existants préoccupent grandement la Fédération de ressources d'hébergement et ses maisons membres. Il nous apparaît donc important de participer à cette consultation sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Le présent mémoire permettra, nous l'espérons, d'éclairer la compréhension de l'itinérance au féminin et des facteurs sociaux qui la conditionnent. Il propose aussi une série de recommandations permettant de prévenir et de contrer l'itinérance qui touchent les femmes les plus vulnérables de notre société.

Le mémoire ne prétend pas répondre à chacune des vingt questions suggérées par la Commission des affaires sociales dans son document consultatif. Il invite néanmoins les commissaires à appliquer une analyse différenciée selon le sexe et à considérer la problématique de la violence conjugale et familiale dans le diagnostic de la situation comme dans la recherche de solutions concrètes afin que les femmes sans abri ou en situation d'itinérance puissent bénéficier de ressources correspondant à leurs réalités et à leurs besoins.

¹ Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. *Rapport d'activités 2007-2008*. Montréal, 29 mai 2008. Le nombre total de femmes hébergées durant l'année est fondé sur la compilation des données de 40 des 41 maisons d'hébergement membres.

1. L'ampleur du problème de l'itinérance chez les femmes est sous-estimée

Depuis que 1987 a été déclarée l'Année internationale du logement des sans-abri par les Nations Unies, le phénomène a retenu l'attention d'un grand nombre de chercheurs et d'intervenants sociaux. Plusieurs recherches canadiennes ont permis de documenter les changements observés quant au profil démographique de la population itinérante depuis les années soixante. Même si les hommes célibataires représentent encore aujourd'hui le groupe le plus important de personnes manifestement sans-abri, on compte un nombre croissant de femmes, ainsi que de jeunes et d'Autochtones des deux sexes que l'on désigne désormais comme les « nouveaux sans-abri ». Selon certains auteurs, les femmes constitueraient le groupe de personnes itinérantes dont l'augmentation a été la plus significative des dernières années (Laberge, Morin et Roy, 2000 : 83). L'importance de l'itinérance des femmes a été identifiée pour la première fois lors du recensement effectué par Santé Québec (1998). Ce dénombrement effectué uniquement dans les régions de Montréal-Centre et de Québec en 1996-1997 indique que 36,5% des personnes qui fréquentaient les ressources en itinérance à Québec étaient des femmes comparativement à 22,8% à Montréal (Fournier, 2001).

Ces chiffres ne tenaient pas compte à l'époque :

- des femmes sans-abri des autres régions du Québec;
- des femmes sans-abri qui fréquentaient des ressources d'hébergement pour femmes violentées de ces régions centrales;
- des femmes, plus nombreuses encore, qui ont recours à un ensemble de stratégies telles dormir chez des connaissances, des membres de la famille, dans des ressources communautaires ou institutionnelles pour ne pas avoir à dormir dans la rue, les rendant ainsi invisibles au plan statistique.

Dix ans plus tard, il demeure tout aussi difficile de mesurer l'ampleur de l'itinérance au féminin. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille (2006) mentionne que le dénombrement de personnes itinérantes est un exercice semé d'embûches sur le plan de la définition d'abord, puis de la logistique et de l'idéologie. « Dans presque toutes les études empiriques réalisées, les victimes de violence familiales ne sont pas incluses dans la population relativement itinérante, même si on reconnaît qu'elles sont susceptibles de devenir itinérantes » (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2006 : 3). La plupart des recherches menées sur l'itinérance portent en effet sur les personnes qui ont recours aux refuges pour sans-abri et aux autres services offerts aux sans-abri qui desservent les jeunes et les adultes, les personnes seules et les familles, les hommes et les femmes. Les études publiées omettent fréquemment les femmes qui fréquentent les maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté ou ne précisent pas si cette population fait partie de leur échantillon.

Miller et Du Mont (2000) cité dans le rapport du Centre national d'information sur la violence familiale (2006) soutiennent que « tant que les femmes battues ne seront pas reconnues comme des sans-abri, la question de la violence masculine à l'endroit des femmes embrouillera notre compréhension de l'étiologie, de la portée et des expériences liées à l'itinérance, et diminuera également notre capacité à corriger le problème ».

Néanmoins, les statistiques de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec montrent que le nombre de femmes sans-abri ayant eu recours à un hébergement dans l'une des maisons membres a plus que doublé au cours de la dernière année. En 2007-2008, elles comptaient pour près de 12% des femmes hébergées dans l'ensemble des maisons membres de la Fédération. Cependant, si l'on considère uniquement les six maisons membres de la Fédération qui accueillent des femmes seules en difficulté², le fait d'être sans abri a été identifié comme motif principal de demande d'hébergement pour 18% des femmes hébergées et comme problématique associée pour 23% d'entre elles. En 2007-2008, l'itinérance représentait donc une problématique vécue par une femme sur cinq hébergées dans ces six maisons pour femmes seules en difficulté.

Par ailleurs, une recherche qualitative réalisée conjointement par le Regroupement de l'Aide aux Itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) et le Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (RGF03) sous la direction de Lucie Gélineau atteste aussi de cette croissance de l'itinérance au féminin dans la région de Québec. Le rapport publié en 2008 soutient que :

- « Le taux d'occupation dans les ressources d'accueil pour femmes itinérantes est passé de 50% en 1997 à un taux de 100% actuellement (...);
- La durée moyenne des séjours était en augmentation chez les femmes;
- Les ressources en hébergement constataient un alourdissement des problématiques;
- Elles notaient également la diversification des profils dont le rajeunissement des femmes ;
- Le réseau d'hébergement des femmes victimes de violence se voyait de plus en plus sollicité par des femmes en situation d'itinérance ou à haut risque d'itinérance ;
- Des centres de femmes rencontraient de plus en plus de femmes en situation d'extrême pauvreté et en processus de rupture sociale majeure. »

(RAIIQ et RGF03, 2008 : 12)

Il faut souligner que les échanges entre les ressources en itinérance et les ressources en violence faite aux femmes dans la région de Québec ont mis également en lumière le phénomène des « portes tournantes », c'est à dire de femmes qui passent d'une ressource d'hébergement à une autre que ce soit intra-réseau (à l'intérieur d'un même réseau) ou inter-réseau (d'un réseau à l'autre).

À notre avis, la difficulté de cerner l'ampleur du phénomène de l'itinérance, tant chez les femmes que chez les hommes, ne devraient ni freiner la promulgation d'une politique gouvernementale en itinérance ni la mise en œuvre d'un plan d'actions structurantes visant à prévenir et à contrer ce phénomène alarmant. Toutefois, le développement d'une politique sociale en la matière devrait être fondée sur une définition de l'itinérance qui tienne compte des parcours spécifiques et complexes des femmes afin d'orienter le développement de moyens de prévention et d'interventions correspondant à leurs réalités et à leurs besoins.

² La Fédération compte en 2007-2008, 35 maisons accueillant des femmes et des enfants ainsi que 6 maisons accueillant des femmes seulement. Les femmes ayant des problèmes de désorganisation sociale ou encore des problèmes de santé mentale sont hébergées uniquement dans les maisons pour femmes seulement.

De plus, la Fédération favorise le développement de recherches qualitatives sur l'itinérance des femmes plutôt que des recherches quantitatives centrées sur le dénombrement des personnes sans-abri. Ce type d'étude permettrait de mieux saisir les liens entre la violence faite aux femmes (violence conjugale, violence familiale, agressions sexuelles) et l'itinérance qui sont fortement associés dans la littérature, mais peu examinés empiriquement.

Ces recherches émergentes devraient être menées en collaboration étroite avec les milieux de pratique que sont les maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté, et devraient servir à accroître et améliorer les services offerts.

La Fédération de ressources d'hébergement offre son entière collaboration au développement de recherches portant sur les liens entre l'itinérance des femmes et la violence.

2. Pour une définition qui englobe l'itinérance visible et cachée chez les femmes

La féminisation de l'itinérance soulève des enjeux au plan de la définition même du phénomène. La littérature propose plusieurs définitions du phénomène de l'itinérance dont les paramètres ne sont pas toujours clairs. Au Québec, la définition du Comité des sans-abri de la Ville de Montréal (1987) reprise par le Comité interministériel sur l'itinérance (1993) et par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2008) dans son cadre de référence sur l'itinérance au Québec est la plus couramment utilisée. Dans son document consultatif, la Commission des affaires sociales y réfère en définissant sous le vocable de personne en situation d'itinérance, toute personne « qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable ».

Bien qu'intéressante, cette définition des personnes itinérantes comporte un biais sexiste. En étant principalement centrée sur le lien au logement (*housing*), la définition met l'emphase sur l'itinérance manifeste ou visible des personnes qui vivent « dans la rue », c'est à dire les personnes qui, selon la définition des Nations Unies, dorment dans des refuges d'urgence ou dans des endroits impropres à l'habitation humaine. Or, ce parcours caractérise le plus souvent les trajectoires d'itinérance des hommes. La définition utilisée par la Commission occulte les formes d'**itinérance relative ou cachée** qui sont plus souvent le propre des femmes et des jeunes (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2006 : 2).

Cette distinction entre itinérance visible et cachée fut élaborée dans le cadre d'une recherche portant sur l'itinérance chez les femmes et son impact sur la santé réalisée par Kappel Ramji Consulting Group (2002) pour le compte de l'organisme Sistring qui vient en aide aux femmes sans-abri de Toronto. Selon cette étude et celle de Novac (2002), l'**itinérance visible** réfère aux femmes « qui sont hébergées dans des foyers et des abris d'urgence et celles qui vivent l'expérience difficile de dormir dans des endroits inadéquats pour les personnes, comme les parcs et les fossés, les entrées de porte, les véhicules et les édifices désaffectés » (Ramji : 2002, Novac, 2002, RAIQ et RGF03, 2008).

L'**itinérance cachée** réfère quant à elle aux femmes qui, pour ne pas être dans la rue, persistent à demeurer dans des milieux où elles sont exposées à des conflits familiaux et à de la violence, et qui n'ont pas d'autres endroits où se réfugier. Cette définition inclut également les femmes qui vivent dans une « pauvreté attribuable au logement », c'est à dire qui consacrent au logement une proportion si importante de leur revenu qu'elles ne peuvent plus combler leurs autres besoins essentiels, celles qui risquent d'être expulsées de leur logement sans avoir les moyens de se reloger, et enfin, celles qui vivent dans des édifices illégaux ou non sécuritaires physiquement ou encore dans des logements surpeuplés (Novac, 2002, RAIQ et RGF03, 2008).

Lorsqu'on parle de femmes en situation d'itinérance, on ne peut donc s'arrêter à la seule expérience de la rue même si des femmes vivent des épisodes d'itinérance visible comme en fait foi l'étude menée par Gélinau à Québec (RAIQ et RGF03, 2008). Comme l'auteure le mentionne elle-même : « Souvent les femmes à la rue ne se retrouvent pas **dans la rue** » (RAIQ et RGF03, 2008 : 20).

Pour prendre la pleine mesure de l'ampleur et de la complexité de l'itinérance chez les femmes, une politique sociale sur l'itinérance devrait adopter une analyse différenciée selon le sexe de même qu'une définition du phénomène qui inclut à la fois l'itinérance cachée et visible vécue par celles-ci, plutôt que de prendre appui sur le seul fait de pas avoir de domicile fixe et d'aboutir dans la rue.

3. La sécurité personnelle comme critère de définition

L'Organisation des Nations Unies, définit, quant à elle, l'itinérance relative ou cachée comme le fait de « personnes qui vivent dans des endroits qui ne satisfont pas aux normes minimales. Cela signifie qu'elles n'ont pas une protection suffisante contre les éléments, un accès à l'eau potable et à des installations sanitaires, un logement stable, *la sécurité personnelle* ainsi qu'un accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé » (cité dans Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2006 : 2).

Les Nations Unies désignent l'itinérance relative comme le recours à des environnements résidentiels qui ne satisfont pas aux normes minimales notamment au plan de la sécurité personnelle. Dans une perspective de droits humains fondamentaux, il serait donc possible d'englober dans cette définition les situations dans lesquelles une personne habite la résidence familiale mais est victime de violence de la part du conjoint ou d'un membre de la famille et n'est pas en mesure, financièrement ou autrement, de partir ou de s'établir ailleurs.

Dans un article intitulé « Revisiting Domestic Violence and Homelessness », Robyn Gregory (2001) appelle cette condition « itinérance avec abri » pour indiquer que certaines femmes victimes de violence conjugale demeurent dans la résidence familiale mais n'ont ni contrôle sur leur situation, ni sécurité. « Pour les femmes, le fait d'avoir un toit sur la tête ne résout pas le problème de l'itinérance, à moins que ce toit soit accompagné d'un sentiment de sécurité » (Neal, 2004).

Sylvia Novac, une chercheuse ayant beaucoup écrit sur l'itinérance chez les femmes au Canada, suggère de considérer le critère de sécurité personnelle dans la définition de l'itinérance comme le font les Nations Unies. Dans le rapport qu'elle a écrit pour le Centre national d'information sur la violence dans la famille, elle identifie comme définition de l'itinérance celle offerte par Daly (1996) : « Une personne est considérée sans abri si elle ne dispose pas d'un endroit convenable où elle a le droit de vivre en toute sécurité ».

La sécurité est l'un des principes directeurs de la Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale. « La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention » (Gouvernement du Québec, 1995 : 30). Il est d'ailleurs surprenant de constater que le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sur l'itinérance (2008) n'aborde pas la question de la sécurité des personnes en situation d'itinérance aux plans de la problématique, des principes directeurs et des objectifs poursuivis.

À notre avis, la sécurité doit être considérée comme un critère de définition de l'itinérance. En conséquence, le droit à la sécurité devrait être identifié comme un principe directeur d'une politique sociale visant à prévenir et à contrer l'itinérance. Un plan d'action devrait adresser cet enjeu.

4. Comprendre les parcours d'itinérance au-delà d'une typologie

La Commission des affaires sociales identifie dans son document consultatif trois types d'itinérance. « L'itinérance situationnelle, qui se rapporte aux personnes momentanément sans logement alors qu'elles ont généralement un toit. L'itinérance cyclique qui fait référence aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue. L'itinérance chronique qui concerne les personnes qui n'ont pas eu de logement stable depuis une longue période de temps ».

Le critère utilisé dans cette typologie est celui de la fréquence des épisodes d'itinérance. Cette typologie est peut être utile pour cerner la durée du parcours d'itinérance et, du même coup, la fréquence d'utilisation des ressources ainsi que la nature des services à offrir. Cependant, elle ne rend pas compte des facteurs qui conditionnent la situation d'itinérance et qui permettrait de mieux la comprendre et d'agir en amont.

À titre illustratif, considérons l'étude sur l'itinérance des femmes menée dans la région de Québec par l'équipe de recherche de Lucie Gélneau (RAIIQ et RGF03, 2008). Les 62 femmes itinérantes interrogées par l'équipe ont un profil diversifié au plan de l'âge, de la scolarité et des problèmes rencontrés. Plus du tiers d'entre elles sont entrées dans l'itinérance avant l'âge de 35 ans. Contrairement aux idées reçues, 25% ne présentait aucune problématique de toxicomanie ou de santé mentale. Cependant, 81% des femmes rencontrées présentaient un lourd passé de violence (abus sexuel, violence psychologique, violence conjugale, violence familiale). L'expérience de la violence est le facteur fragilisant le plus commun rencontré chez ces femmes.

Le parcours résidentiel de ces femmes est marqué par l'instabilité : il est ponctué d'hésitations, de dépendance, d'allers-retours, de ruptures, de périodes d'errance et de stabilité, de loyers insalubres et non sécuritaires. Une situation qui s'intensifie et se complexifie avec le temps, prenant la forme d'une escalade d'où l'image de la spirale de l'itinérance utilisée par l'équipe de recherche.

Or, cette étude de cas montre que la spirale de l'itinérance chez les femmes n'est pas mue par des épisodes d'itinérance situationnelle qui se transformeraient en situation d'itinérance chronique. À l'échelle de la personne, c'est plutôt la synergie entre les facteurs fragilisants et les facteurs déclencheurs qui va accélérer le mouvement de la spirale. Ainsi, un facteur fragilisant chez une femme donnée, devient au cours de son histoire, un facteur déclencheur d'un épisode d'itinérance. De même un facteur déclencheur devient fragilisant alors qu'un autre facteur déclencheur prend la relève. La majorité des femmes interrogées ont vécu non pas un mais plusieurs épisodes d'itinérance, visible ou cachée, générés par des facteurs qui peuvent être différents d'une femme à l'autre mais où la violence est omniprésente. Tous ces facteurs finissent par interagir entre eux menant à une véritable escalade.

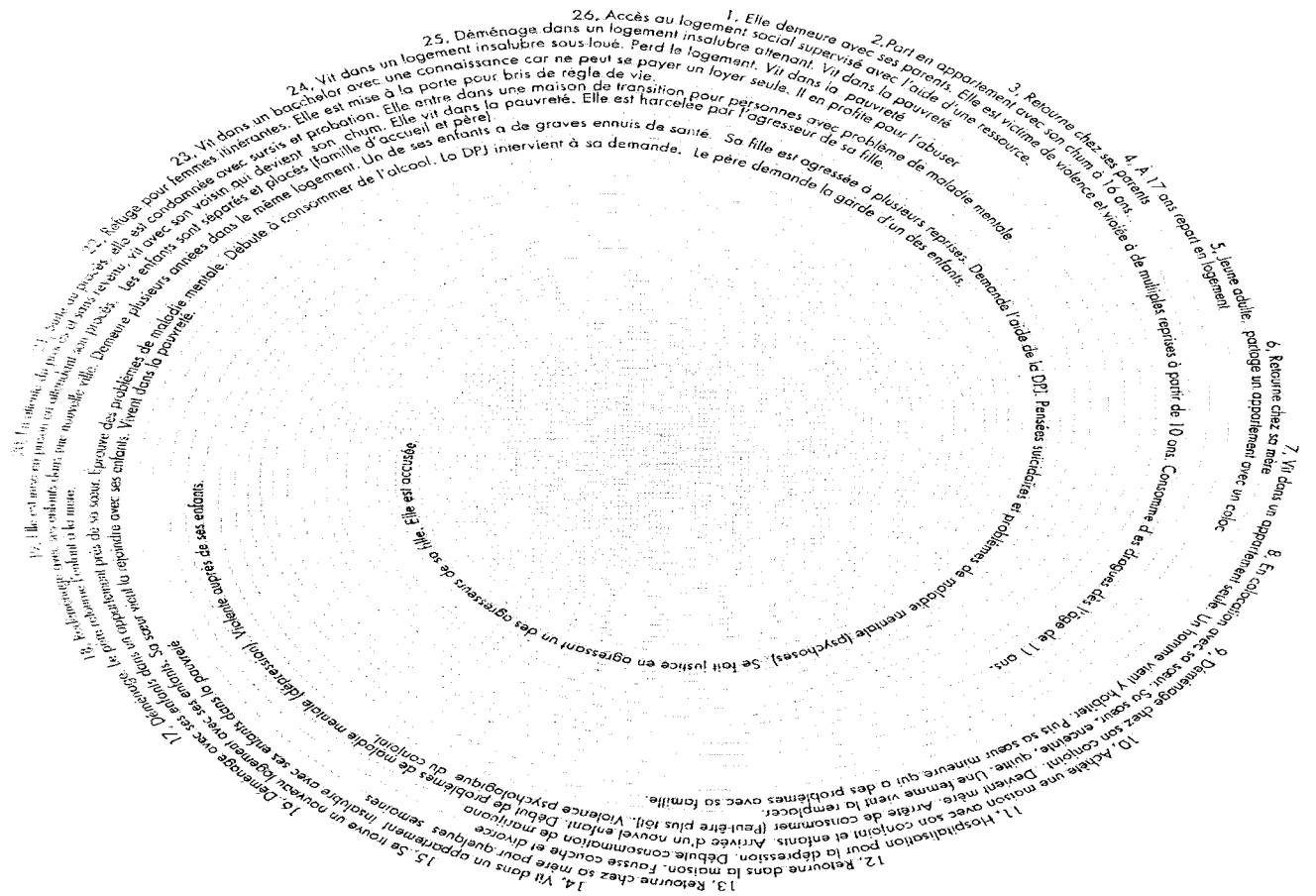
Cette escalade de facteurs qui conduisent à l'itinérance est bien illustrée par ce parcours féminin tiré de la recherche dirigée par Lucie Gélinau que nous reproduisons à la page suivante (RAIIQ et RGF03, 2008 : 27). Le parcours de cette femme violentée dès l'enfance est caractérisée par une grande instabilité résidentielle. Toutefois, malgré les 25 changements de résidence, les conditions de pauvreté et de logements insalubres, cette femme ne serait pas considérée comme une « itinérante chronique » selon la typologie utilisée par la Commission des affaires sociales. Pourquoi ? Parce qu'elle-même ne s'identifierait sans doute pas sous le vocable d'itinérante ou de sans-abri n'étant pas dans la rue, et parce que son parcours d'itinérance est inter-relié à de multiples problématiques de violence, d'abus sexuel, de toxicomanie, de santé mentale et de judiciarisation.

Ainsi, si le gouvernement du Québec s'attaque seulement à l'itinérance chronique et manifeste vécue par les personnes « dans la rue », les besoins de nombreuses femmes à la rue, qui vivent l'itinérance à travers une multitude de problématiques, ne pourront être adéquatement répondus.

Pour la Fédération, le gouvernement devrait élaborer une politique et un plan d'action qui visent à prévenir et à enrayer les diverses formes d'itinérance en s'attaquant à la source aux facteurs qui les précipitent dans cette situation d'instabilité résidentielle et de désorganisation sociale, en premier chef, la violence.

Parcours II

Des facteurs liés à leur condition de femmes et aux rapports sociaux de sexe exacerbés : la violence faite aux femmes



5. La violence : un facteur déterminant de l'itinérance des femmes

Bon nombre d'études menées au Canada et ailleurs ont démontré que la prévalence de la violence familiale n'est pas seulement plus forte chez les personnes sans-abri, mais qu'elle est en fait exceptionnellement élevée. Dans le document « Violence familiale et itinérance : une analyse documentaire » produit par le Centre national d'information sur la violence dans la famille (2006), Sylvia Novac effectue une recension exhaustive des connaissances actuelles sur la relation entre la violence familiale et l'itinérance. Elle note que l'association entre la violence familiale et l'itinérance a été observée à un nombre suffisant de reprises pour que certains chercheurs en viennent à considérer la violence familiale comme l'une des principales causes de l'itinérance. La notion recouvre la violence conjugale, les abus sexuels et les mauvais traitements infligés aux enfants.

Des études ont révélé des taux de violence élevés durant l'enfance des personnes itinérantes, plus particulièrement chez les femmes et les jeunes filles. En outre, les femmes sans-abri qui fréquentent les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté ainsi que les femmes et les hommes qui fréquentent les refuges reconnaissent de plus en plus que leur itinérance est principalement attribuable à la violence familiale. D'autres études recensées par le Centre national d'information sur la violence dans la famille tendent aussi à montrer que les « habitudes d'itinérance » sont liées à la nature, à la sévérité, à la durée de la violence subie par les victimes alors qu'elles étaient enfants. Par exemple, les femmes qui sont sans domicile de façon chronique ou répétitive ont beaucoup plus d'antécédents de violence physique et sexuelle que le reste de la population. De même, rapporte le Centre, il existe une forte corrélation entre l'utilisation des refuges et la sévérité de même que la fréquence de la violence à laquelle elles ont été exposées à la maison.

En somme, la recension d'écrits du Centre national d'information sur la violence dans la famille montre que **la violence familiale contribue à l'itinérance, soit comme cause immédiate qui incite les personnes, en particulier les femmes, à fuir une relation violente, soit comme expérience durant l'enfance dont les conséquences à long terme incluent l'itinérance à répétition à l'âge adulte, soit comme expérience de la rue.**

Ce constat est corroboré par l'étude récente du RAIQ et RGF03 (2008) menée auprès de 62 femmes en situation d'itinérance de la région de Québec. On y rapporte que :

- 39% des actes de violence rapportés étaient perpétrés par un membre de la famille, le plus souvent durant l'enfance. Ils sont attribués au père, à la mère, et/ou aux membres de la famille élargie. La violence familiale est surtout omniprésente avant l'entrée en itinérance de même que les abus sexuels perpétrés par les hommes de la famille (père, beaux-pères, cousins).
- 42% des actes de violence identifiés par les femmes rencontrées sont associés au conjoint et se perpétuent de façon marquée une fois que les femmes sont engagées dans la spirale de l'itinérance;

« La détresse semble d'autant plus grande que la violence est perpétrée par une personne significative. Les capacités de résilience sont alors de ce fait amoindries » (RAIIQ et RGF03, 2008 :38).

- La violence est aussi perpétrée par un inconnu ou par une connaissance lors des épisodes d'itinérance.

« L'itinérance ne met pas les femmes à l'abri de la violence. Au contraire, elle les fragilise les plaçant ainsi en position de grande vulnérabilité. Agression, viol, harcèlement viennent alimenter cette détresse initiale et accentuer dans certains cas les problèmes de maladie mentale, de désaffiliation, de consommation » (RAIIQ et RGF03, 2008 : 36).

L'auteure note de plus une constante qui se dégage de nombreux témoignages recueillis : la consommation de drogues et d'alcool vient pour plusieurs anesthésier une douleur profonde liée à l'expérience d'abus sexuel et de violence dans l'enfance et à l'âge adulte. Il en va de même pour les problèmes de santé mentale. Elle souligne qu'il n'est pas possible de déterminer dans le cadre de sa recherche si l'apparition tardive des symptômes de la maladie mentale est liée à une vulnérabilité initiale des femmes, révélée par l'expérience de l'itinérance ou si c'est le cumul de stress lié à la spirale de l'itinérance qui entraîne l'apparition de la maladie. Ou encore si cette apparition tardive est liée à la consommation de stupéfiants. Elle ajoute : « Une chose cependant demeure certaine : la violence est une expérience préalable, commune à la majorité, et identifiée par plusieurs, comme étant la source même de leur maladie » (RAIIQ et RGF03, 2008 : 34).

Ce résultat rejoint ceux d'autres études sur le profil des personnes sans-abri qui ont recours à des refuges d'urgence selon lequel les femmes sans-abri ont été plus fréquemment victimes de violence et accusent un taux plus élevé de maladie mentale alors que les hommes sans-abri ont plus souvent expérimenté des épisodes de chômage, d'incarcération et de toxicomanies multiples.

Afin d'élargir notre compréhension des expériences spécifiques d'itinérance vécue par différentes catégories de femmes, les liens entre la violence conjugale et familiale et l'itinérance doit aussi être appréhendée sous l'angle de l'intersectionnalité, c'est à dire de l'interrelation avec d'autres rapports sociaux qui génèrent l'exclusion.

Femmes Autochtones

Les Autochtones ont des taux plus élevés de violence familiale et d'itinérance que les non-Autochtones. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (1999), les femmes autochtones sont trois fois plus nombreuses à être victimes de violence conjugale que les femmes non-autochtones, et elles sont deux fois plus nombreuses à avoir été victimes de violence conjugale que les hommes autochtones (Besserer et coll. 2001). Les femmes Autochtones sont également surreprésentées au sein de la population itinérante dans les grandes villes canadiennes.

Femmes immigrantes et réfugiées

Les femmes appartenant à des minorités raciales et ethniques, récemment immigrées, sont surreprésentées dans les causes de violence conjugale entendues par les tribunaux à Montréal

(Oxman-Martinez et coll. 2002). Certaines femmes immigrantes qui ont quitté le foyer pour fuir la violence conjugale courent le risque d'être ostracisées par leurs communautés et, ainsi, d'être à risque d'itinérance. Les femmes réfugiées nouvellement arrivées sont aussi plus vulnérables aussi bien à la violence conjugale qu'à l'itinérance. Ces femmes sont plus à risque de discrimination en matière de logement et sur le marché du travail, ou encore leur méconnaissance de la société d'accueil et de leurs droits engendrent du stress et font en sorte que les victimes éprouvent encore plus de difficulté à conserver un logement sur une base autonome.

Le mémoire de La rue des femmes, une maison pour femmes itinérantes membre de la Fédération de ressources d'hébergement, témoigne de manière éloquente de l'accroissement du nombre de femmes immigrantes nouvellement arrivées qui sont à la rue et qui ont recours aux services de la maison.

Femmes de collectivités rurales et de régions

Étant donné que les refuges d'urgence pour personnes sans-abri sont le plus souvent situés dans les villes, l'itinérance est souvent considérée comme un problème urbain. Comme elle est cachée, on assume à tort qu'il n'y a pas d'itinérance en milieux ruraux et en régions. Les femmes qui vivent la violence conjugale ou familiale dans les régions ne sont pas différentes de celles des milieux urbains et il n'y a pas raison de croire que la violence y est moins fréquente. Cependant, les ressources en itinérance et les ressources pour femmes en difficulté sont plus rares et moins accessibles pour ces femmes qui vivent des situations de désorganisations profondes. Ainsi, il n'existe qu'une seule maison pour femmes en difficulté dans la région de l'Outaouais et aucune dans les Laurentides et Lanaudière.

Il y a peu de logements abordables et disponibles dans les petites villes en région. Les femmes sans-abri sont toutefois, par nécessité, mobiles et elles déménagent souvent dans un centre plus important où elles bénéficieront d'un plus grand anonymat et de services spécialisés relatifs aux multiples problématiques vécues. Il est anormal que des femmes doivent s'exiler vers les grands centres urbains, faute de ressources disponibles dans leur région.

En bref

Il existe désormais une solide base de connaissances sur la relation entre la violence conjugale et familiale et l'itinérance. Un constat majeur se dégage de ces recherches : la violence conjugale et familiale, relative aux rapports sociaux de sexe, est l'une des principales causes de l'itinérance. Toutefois, tant dans le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec que dans le document de consultation préparé par la Commission des affaires sociales pour cette consultation publique sur l'itinérance, la violence est identifiée comme un facteur de nature individuelle. Or **la violence conjugale et familiale est un phénomène social** qui n'est aucunement associé à des caractéristiques personnelles d'un individu. Treize ans après la promulgation d'une politique interministérielle en violence conjugale, il est inquiétant de constater que la violence conjugale et familiale apparaisse encore comme un facteur de nature individuelle dans des documents de référence gouvernementaux comme ceux cités précédemment.

De plus, doit-on conclure que ces documents de référence banalisent l'importance du lien, scientifiquement établi, entre la violence conjugale et familiale et l'itinérance puisqu'on présente celle-ci comme un facteur explicatif d'ordre individuel parmi d'autres dans une liste qui comprend notamment « les problèmes relationnels, les conflits familiaux ou le divorce (...) ». Dans ce mémoire, la Fédération a tenté de montrer, à partir d'un bref aperçu de la littérature scientifique que **la violence conjugale et familiale est un facteur structurel** qui contribue à l'itinérance, en particulier l'itinérance visible ou cachée des femmes. Le Centre d'information sur la violence dans la famille a déjà produit en 2006 une recension des écrits qui permet aussi d'établir un lien entre la violence familiale et l'itinérance des hommes et d'autres populations telles les jeunes et les Autochtones des deux sexes.

Cette difficulté à reconnaître, au plan de la problématique, le caractère social et structurel de la relation entre la violence conjugale et familiale et l'itinérance au Québec ne peut qu'entraîner des répercussions négatives sur le plan de l'offre de services.

Une politique sociale en itinérance se doit de reconnaître la violence conjugale et familiale comme l'une des principales causes de l'itinérance et de développer des axes d'intervention et un plan d'action qui permettent d'agir pour la contrer.

6. Des services répondant aux besoins des femmes itinérantes victimes de violence conjugale et familiale

Étant donné les effets psychosociaux traumatiques de la violence sur les victimes, le type de ressources et les services offerts par le personnel sont d'une importance cruciale pour que les victimes se rétablissent et qu'elles évitent plus tard d'autres relations de violence.

Dans certaines villes canadiennes, telles Toronto et Vancouver, les études indiquent un accroissement du nombre de femmes et d'enfants ayant recours aux refuges pour sans-abri. En ce qui a trait à la situation de Montréal, aucune étude récente n'a permis d'évaluer le nombre de femmes ayant recours à des refuges. La seule étude existante (Cousineau, 2005) est fondée sur le recours aux trois grands refuges montréalais que sont la Maison du Père, la Mission Bon Accueil et la Old Brewery qui offrent un hébergement d'urgence, exclusivement ou majoritairement, à une clientèle masculine.

Les femmes itinérantes doivent avoir accès à des ressources d'hébergement de première ligne. Il est nécessaire de veiller à ce que ces ressources tiennent compte de la réalité et des conséquences de la violence conjugale et familiale. Or, les refuges pour personnes sans-abri sont le plus souvent mixtes et adressent peu ou prou la problématique de la violence familiale et ses conséquences. Un grand nombre de femmes sans-abri ont besoin de services de counselling individualisé pour faire face à leurs expériences traumatisantes associées à la violence. De plus, ces refuges ne sont probablement pas en mesure d'offrir le même niveau de sécurité aux victimes de violence conjugale ou familiale. Novac souligne qu'il s'agit là d'un facteur primordial, puisque pour certaines femmes qui quittent leur agresseur, il existe une probabilité accrue d'agression et d'escalade de la violence de la part du conjoint (Centre d'information sur la violence dans la famille, 2006). Elle ajoute : « Le fait que, pour un grand nombre de femmes,

devenir itinérante est une solution plus sécuritaire que de demeurer dans une situation violente n'amoindrit en rien un tel risque (2006 : 25).

Dans son analyse documentaire, Novac recense d'autres caractéristiques de refuges pour sans-abri qui peuvent dissuader les femmes violentées en situation d'itinérance de les utiliser, soit :

- la présence de résidants de sexe masculin;
- l'absence ou le manque de formation des intervenants et intervenantes quant à l'intervention en contexte de violence conjugale et familiale;
- l'absence de services dédiés aux enfants;
- l'absence de mesures précises visant à assurer la confidentialité;
- l'absence de planification de mesures visant à assurer la sécurité des femmes;
- la sécurité souvent inadéquate des édifices;
- les règles selon lesquelles les résidants doivent passer la journée à l'extérieur du refuge.

Une étude citée par Novac souligne que « parce qu'une forte proportion de femmes itinérantes ont été victimes d'agressions physiques ou sexuelles à plusieurs reprises au cours de leur vie, les refuges qui accueillent les femmes doivent être en mesure de leur offrir un soutien continu dans un environnement sûr, à l'abri de leurs agresseurs. Le personnel doit de plus connaître la dynamique relative à la violence familiale et à l'itinérance » (Browne, 1993). En l'absence d'interventions appropriées qui visent à aider les femmes et les enfants à surmonter leurs traumatismes, les femmes violentées ont tendance à devenir à nouveau des victimes.

C'est pourquoi les maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté sont les milieux actuellement les mieux adaptés pour répondre aux besoins des femmes itinérantes puisqu'elles offrent un cadre de vie sécuritaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; qu'elles accueillent uniquement des femmes et des enfants; que l'approche de type féministe est spécialement conçue afin d'intervenir en contexte de violence conjugale et familiale; qu'elles offrent des services spécifiques pour les enfants; et que les règles entourant la confidentialité et la sécurité sont au cœur du fonctionnement de ces maisons.

À cet égard, il est fort surprenant de constater que les maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté ne soient pas incluses dans la gamme des services en itinérance identifiés dans le cadre de référence du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec (voir Annexe 2 du cadre, p. 48).

Il est à souhaiter qu'une future politique gouvernementale en itinérance corrige non seulement cet oubli mais considère la Fédération et ses maisons membres comme des acteurs terrain et des ressources incontournables pour les femmes en situation d'itinérance.

Pour une politique en itinérance : Recommandations

Forte de son expérience en tant que membre du Comité aviseur ayant œuvré à l'élaboration de la politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale (1995), la Fédération appuie la revendication d'une politique québécoise interministérielle en itinérance.

En effet, l'établissement d'une politique en violence conjugale a permis la concertation intersectorielle de huit ministères, incluant trois secrétariats et leurs réseaux d'intervention respectifs d'aide et de protection, qui sont devenus imputables face aux engagements promus dans le plan d'action élaboré de concert avec les différents acteurs sociaux et organismes communautaires concernés. Cette synergie a tracé une ligne directrice sur le plan de la conceptualisation d'une définition claire de la problématique, de l'élaboration de principes directeurs et d'axes d'intervention centraux qui vont bien au-delà d'un simple cadre de référence. Qui plus est, la politique et le plan d'action s'y rattachant sont depuis ce temps la pierre angulaire de toute action gouvernementale, paragouvernementale, institutionnelle ou communautaire touchant l'intervention en matière de violence conjugale.

À l'instar de la politique et du plan d'action en violence conjugale, une politique intersectorielle en itinérance permettrait une action gouvernementale concertée avec les différents ministères concernés et les organismes communautaires qui interviennent directement sur le terrain.

Une telle politique gouvernementale passe par l'établissement de façon claire et consensuelle :

- ✦ d'une définition de la problématique qui tienne compte de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) permettant d'identifier l'itinérance visible et cachée des femmes et qui identifie la violence conjugale et familiale comme l'une des causes principales de l'itinérance.
- ✦ de principes directeurs, énumérés plus loin, découlant de la définition de la problématique, sur lesquels s'appuie le plan d'action. Nous soulignons l'importance d'inclure le droit à la sécurité pour les personnes itinérantes dans tous les secteurs d'intervention concernés. Ce droit n'est jamais mentionné dans les divers documents de référence sur la question.
- ✦ d'un plan d'action, élaboré dans une perspective d'analyse différenciée selon le sexe (ADS), établi sous forme d'engagements selon des axes d'intervention touchant :
 - la prévention et la promotion
 - le dépistage et l'identification précoce
 - l'intervention sociojudiciaire (psychosociale, judiciaire et correctionnelle)
 - l'adaptation aux réalités particulières.

Les conditions de réussite de la mise en œuvre d'un tel plan d'action reposent sur la coordination et la concertation intersectorielle des actions assurant, via un comité interministériel, le suivi au plan de l'intervention, la formation, la recherche et finalement, l'évaluation.

Au plan des principes directeurs

Plus spécifiquement, nous appuyons globalement les recommandations du Réseau solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) de même que celles du mémoire déposé par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). À notre avis, ces recommandations constituent des principes directeurs qui permettront d'articuler ultérieurement les axes d'intervention. Ce sont :

- ✦ Le droit fondamental au logement social avec soutien communautaire afin de contrer les diverses formes d'itinérance.
- ✦ Le droit de cité afin d'agir en amont et en aval contre une judiciarisation qui revictimise les personnes itinérantes.
- ✦ Le droit à un revenu décent qui permet de s'attaquer aux racines de la pauvreté et d'instaurer des pratiques de réinsertion efficiente par la reconnaissance des besoins et des programmes spécifiques.
- ✦ Le droit à la santé, notamment l'accès à des services de santé et des services sociaux adaptés aux réalités particulières des personnes itinérantes (services en santé mentale, lieu de répit, service de dégrisement, etc.).
- ✦ Le droit à un plan de financement cohérent afin de consolider et développer les services et les actions en itinérance en tenant compte d'une équité interrégionale. Entre autres moyens, l'imputabilité du gouvernement fédéral via son programme d'Initiative de partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI) par la reconduction et la bonification de celui-ci pour 5 ans. L'importance également de s'assurer que le gouvernement du Québec fasse le suivi auprès de son homologue fédéral afin de permettre la mise en place du plan de relance québécois du logement social sur 5 ans.

Au plan des services offerts, la Fédération recommande :

- ✦ D'ouvrir en région de nouvelles maisons pour femmes violentées et en difficulté afin de répondre à la demande croissante des femmes vivant de multiproblématiques dont l'itinérance.
- ✦ Développer des ressources d'hébergement de 2^e phase adaptées à la réalité des femmes ayant des multiproblématiques et accueillant leurs enfants, dont le logement social avec soutien communautaire.
- ✦ Développer en concertation avec les ressources en itinérance des services spécifiques (externes/internes) s'adressant aux femmes vivant des multiproblématiques dont l'itinérance ainsi que des pratiques communes d'intervention.

Références

- BESSERER, Sandra et coll. (2001). *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'enquête sociale générale 1999*, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, no 85-553-XIF au catalogue.
- BROWNE, Angela (1993). "Family violence and homelessness: The relevance of trauma histories in the lives of homeless women", *American Journal of Orthopsychiatry*, 63, 3: 370-384.
- CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE (2006). *Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire*. Rédigé par Sylvia Novac. Ottawa : Agence de la santé publique du Canada.
- COUSINEAU, M.M. et al., (2005). *Portrait de clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide*. Rapport de recherche, Montréal, Centre international de criminologie comparée, 23 p.
- DALY, Gerald (1996). *Homeless: Policies, Strategies, and Lives on the Street*. London: Routledge.
- FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC (2008). *Rapport d'activités 2007-2008* Montréal, 29 mai.
- FOURNIER, L. (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES (2008). *Le phénomène de l'itinérance au Québec*. Document de consultation, Assemblée nationale du Québec, juin.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2008). *L'itinérance au Québec, cadre de référence*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 48 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Plan d'action gouvernemental en violence conjugale 2004-2009*. Québec, Direction des communications du ministère de la Justice, 32 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec, 77 p.
- GREGORY, R. (2001) « Revisiting Domestic Violence and Homelessness », dans *Out of the fire: Domestic violence and homelessness*. (Parity : réimpression de mars 2001). Victoria, Australie: NSW Women's Refuge Resource Centre; the Domestic Violence and Incest Resource Centre; the Council to Homeless Persons.
- KAPPEL RAMJI CONSULTING GROUP (2002). *Common occurrence: The impact of homelessness on women's health*. Toronto, Sistering.
- LABERGE, D., MORIN, D. et ROY, S. (2000). « L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociales » dans *L'errance urbaine*. Montréal, éd. Multimondes, pp. 83-95.
- NEAL, Rusty (2004). *Voices: Women, poverty and homelessness in Canada. The National Anti-Poverty Organization's Study on Homelessness*. Ottawa: The Organization, 2004.
- NOVAC, Sylvia (2002). "Women's health and homelessness: A review of the literature." Dans *Common occurrence: The impact of homelessness on women's health* par Kappel Ramji Consulting Group. Toronto : Sistering.

NOVAC, S., BROWN, J. et C. BOURBONNAIS (1996). *Elles ont besoin de toits : analyse documentaire sur les femmes sans abri*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 59 p.

OXMAN-MARTINEZ, J., KRANE, J., CORBIN, N., et LOISELLE-LEONARD, M. (2002). *Competing conceptions of conjugal violence: insights from an intersectional framework*. Montréal: The Centre for Applied Family Studies.

REGROUPEMENT DE L'AIDE AUX ITINÉRANTS ET ITINÉRANTES DE QUÉBEC REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION 03 (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*, sous la direction de Lucie Gélneau, Québec, imprimé, 101 p.

Annexe

Liste des maisons membres de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec par régions administratives

Région 02- Saguenay / Lac Saint-Jean

Maison d'hébergement Le Rivage de la Baie
La Passerelle Inc.
Centre Féminin du Saguenay Inc.

Région 03- Québec

Maison Hélène Lacroix
Mirépi Maison d'hébergement Inc.
Maison Kinsmen Marie-Rollet
Maison du Cœur pour femmes

Région 04- Mauricie / Bois-Francs

Le FAR 1985 Inc.

Région 05- Estrie

L'Escale
Séjour La Bonne Œuvre Inc.

Région 06- Montréal métropolitain

Auberge Madeleine
Le Parados
Inter-Val 1175 Inc.
Maison de l'Ancre
Le Chaînon
Flora Tristan Inc.
Maison Dalauze
Auberge Shalom pour femmes
Transit 24
L'Arrêt-Source
Maison Grise
Maison La Rue des femmes de Montréal

Région 07-Outaouais

L'EntourElle
Le Centre Mechtilde
L'Autre Chez-soi
Libère-Elles

Région 07-Outaouais (suite)

Maison Halte-Femmes Haute Gatineau

Région 10-Nord du Québec

Maison d'Hébergement l'Aquarelle

Région 11- Gaspésie / Iles de la Madeleine

Centre Louise Amélie Inc.

Maison L'Aid'Elle

L'Orée de Pabos Inc.

Maison d'hébergement L'Émergence

Région 14-Lanaudière

Regard en Elle

Région 15-Laurentides

La Citad'Elle de Lachute

Région 16-Montérégie

Carrefour pour Elle Inc.

Maison Simonne Monet-Chartrand

L'Accueil pour Elle

Résidence Elle

Maison La Source

Maison Alice Desmarais

Pavillon Marguerite-de-Champlain



*Fédération de ressources d'hébergement pour
femmes violentées et en difficulté du Québec*

**Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du
Québec**

2485, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2K 1E8
Tél : (514) 878-9757
Télécopieur : (514) 878-9755
Courriel : info@fede.qc.ca
www.fede.qc.ca

08/10/2008